



50 ans
1958-2008

Politique 1

50ème 2

News 3

Coeurs en choc
Fête des séjours
Agenda 4

Assurance invalidité

Financement additionnel de l'Assurance invalidité

Le Conseil des Etats s'est à nouveau penché sur la question du financement additionnel de l'AI. Il s'est rallié au Conseil national qui estime que le déficit de l'AI - d'un montant de 1.5 milliards de francs - doit être couvert à l'aide d'une augmentation de la TVA durant une période limitée de sept ans. Le Conseil des Etats s'est prononcé en faveur d'une augmentation de 0,4% (et non 0,5% comme le proposait le projet du Conseil fédéral). Il est également d'accord avec le fait qu'un message du Conseil fédéral pour une 6ème révision de l'AI devra être prêt en 2010 déjà. Contrairement au Conseil national, il s'est exprimé en faveur de la mise à disposition d'une somme de départ de 5 milliards de francs sans intérêts pour la création du fonds AI.

En ce sens, le Conseil des Etats suit une des demandes préalablement soumise par la Conférence des organisations faitières de l'aide privée aux personnes handicapées (DOK). Cependant, ni une augmentation de la TVA de seulement 0,4%, ni l'exigence de voir en 2010 déjà une 6ème révision, ne répondent aux attentes de la DOK, visant à résoudre le déficit de l'AI. Premièrement, parce qu'il n'est pas certain que l'AI puisse, avec un tel taux, être totalement assainie au bout de sept ans. Et deuxièmement parce qu'une 6ème révision de l'AI ne peut être réalisée qu'une fois les effets de la 5ème révision évalués. Ce qui n'est pas le cas. Le projet retourne maintenant au Conseil national.

Source: www.insieme.ch

ONU

Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU

Le 3 mai dernier à New York, la convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU est entrée en vigueur grâce aux 20 pays qui ont signé le document. Ces Etats seront tenus désormais de mettre en œuvre les droits garantis par la convention. Ils devront fournir un premier rapport au Comité de l'ONU responsable au bout de deux ans, puis à nouveau tous les quatre ans sur l'état des droits dans leur pays. Les personnes handicapées peuvent également se tourner directement vers la commission de l'ONU, si la convention n'est pas respectée.

La convention de l'ONU est avant tout un document contre la discrimination. Un de ses thèmes principaux est l'intégration scolaire. Elle est la première convention des droits de l'homme négociée et signée par l'EU.

Le Conseil fédéral soutient une adhésion, mais veut d'abord en vérifier les conséquences au niveau du droit!

Source: www.insieme.ch

Structure intermédiaire

Handicap sévère et mise en place d'une structure intermédiaire

Le conseil d'Etat a annoncé en mai la création d'un groupe de travail composé de 2 collaborateurs des EPI, de 2 membres du personnel de l'Unité de psychiatrie du développement mental et de 2 représentants d'insieme-Genève afin de rédiger un rapport esquissant le pourtour et le fonctionnement de la nouvelle structure intermédiaire telle que décrite dans la motion 1729 (voir feuille d'infos no 7 et no 8).

Pour rappel, cette structure intermédiaire devra offrir un encadrement tant thérapeutique que socio-éducatif aux personnes mentalement handicapées ayant des troubles de comportement graves. Lorsque ces personnes souffrent de crises aiguës et doivent être hospitalisées, il leur est ensuite très difficile de retrouver une institution socio-éducative prête à les accueillir. En effet, les différences de prises en charge entre l'hôpital et l'institution rendent la transition longue et délicate. Afin de faciliter la sortie du milieu hospitalier et l'intégration dans une institution, les auteurs de la motion avaient préconisé la création d'une structure intermédiaire bénéficiant d'un encadrement tant thérapeutique que socio-éducatif qui permettrait, d'une part, de libérer des places en hôpital et d'autre part, de se donner les moyens d'assurer à terme des sorties durables vers les institutions pour ces personnes particulièrement fragiles.

Le groupe de travail doit rendre son rapport aux conseillers d'Etats en charge du DES et du DSE, respectivement MM. Unger et Longchamp, le 30 juin.

CONTACT
insieme-Genève
7, rue de la Gabelle
1227 Carouge
Tél. 022 343 17 20
Fax 022 343 17 28
info@insieme-ge.ch
www.insieme-ge.ch

50ème anniversaire d'insieme-ge

Les conférences scientifiques du 50ème d'insieme-Genève

Le fil conducteur du premier semestre de cette année de 50ème anniversaire a été la présentation à nos membres de conférences nous permettant de faire le point sur 50 années de recherche dans le domaine de la déficience mentale. Nous avons eu la possibilité de partager avec des orateurs de qualité, les immenses avancées de la science en un demi-siècle dans le domaine de la connaissance des différentes causes génétiques, neuro-génétiques ou autres du retard mental.

Ainsi, les EPI nous ont généreusement accueillis le 11 mars afin de débiter le cycle des conférences. Le Pr Eliez nous a fait un inventaire vulgarisé des progrès des recherches en neurosciences et nous a particulièrement présenté les spécificités du développement cérébral chez la personne autiste, leur impact sur le fonctionnement psychique et les avancées de la recherche dans le domaine de la cognition sociale.

Le jeudi 10 avril à Aigues-Vertes, le Pr Antonarakis nous a éclairés sur le séquençage et l'interprétation du chromosome 21. En se basant sur la métaphore du livre comparé au génome, il nous a dressé tout en humour un bilan de la recherche sur les maladies génétiques de l'intelligence, dont la trisomie 21, et nous a ouverts sur les perspectives thérapeutiques qui pourraient découler de ce processus de découvertes par étapes... Son exposé a été suivi par un riche échange avec le Dr Bottani qui a proposé de nous faire le point sur la relation triangulaire médecin généticien - parents - thérapeutes et leurs apports réciproques.

Les interventions auxquelles participaient une cinquantaine de parents et professionnels se sont terminées par une verrée,

préparée par les personnes résidant à Aigues-Vertes.

Afin de clôturer en beauté le cycle de conférences, l'éminent Pr Mandel, membre du Collège de France, nous a dressé un inventaire et un historique des recherches dans le cadre de la déficience mentale entre 1958 et 2008. Comme les 3 précédents médecins, il nous a tous étonnés par la clarté de son discours: la génétique de prime abord pourrait paraître somme toute assez incompréhensible voire indigeste, mais il a gagné son pari en nous décrivant explicitement l'univers de la recherche dans le domaine de la déficience mentale. Nous tenons particulièrement à remercier le Dr Bottani sans lequel cette conférence n'aurait pas été possible.

L'assemblée générale d'insieme-ge a eu lieu le 24 mai au théâtre Les Salons, précédant la conférence du Pr Mandel. Environ 70 personnes étaient présentes.

Mme Anne Emery-Torracinta, présidente de l'association, a présenté le travail effectué en 2007 et les projets d'insieme-ge. Elle a rappelé que nous avons besoin d'une association très active, tant sur le terrain que dans les milieux politiques, où des décisions liées au handicap y sont souvent prises: insiême-ge doit être présente pour être efficace. Le comité a démissionné en bloc, tous se sont représentés exceptée Mme Sandra Sorg. M. Freddy Sarfati a proposé sa candidature et adressé quelques mots à l'assemblée.

Les membres du comité ont été élus à l'unanimité.

Samedi 24 mai 2008 en images



Pr Jean-Louis Mandel



Le comité



La salle



Le buffet

50 ans

1958-2008

Commission cantonale d'indication

Au mois d'avril de cette année, les membres de la commission cantonale d'indication, portail unique pour toute demande relative à l'accompagnement à domicile et à l'accueil en établissement pour les personnes vivant en situation de handicap à Genève, ont débuté leur mandat.

Cette commission a pour mission d'indiquer la solution la plus adaptée aux besoins d'accompagnement ou d'accueil des personnes vivant en situation de handicap. Elle propose aussi au Conseil d'Etat des actions de prévention et toute mesure propre à favoriser l'intégration des personnes handicapées de notre canton et à améliorer les prestations offertes par les établissements. Elle veille également à l'épanouissement des personnes qui y sont accueillies et diffuse des informations relatives à la politique du handicap.

La commission cantonale d'indication est chargée de recueillir, centraliser, organiser, orienter, traiter et répondre aux demandes d'indication des personnes vivant en situation de handicap. Elle doit aussi indiquer, après examen complet de la situation, la ou les solutions de prises en charge les plus adaptées aux besoins de la personne. Elle rassemble et met à jour les données concernant les places disponibles et/ou les listes d'attente de places au sein des établissements accueillant ces personnes.

La commission cantonale d'indication se réunit une fois par mois et à chaque séance elle se déplace dans l'ensemble des structures d'accueil pour mieux connaître les institutions et

ainsi mieux répondre aux demandes d'indication.

Céline Laidevant, responsable du conseil aux familles d'insieme-ge, représente l'association dans cette commission.

Elle constate que pour l'instant un nombre important de demandes d'indication provient de personnes vivant avec un handicap psychique.

Elle souligne également que les établissements accueillant les personnes vivant en situation de handicap sont majoritairement complets et que les places libres se font rares.

De ce fait, insieme-ge espère que la commission cantonale d'indication pourra effectuer une analyse des besoins et que le département de la solidarité et de l'emploi mettra tout en œuvre pour y répondre.

Notre déléguée relève aussi que les personnes hospitalisées à Belle-Idée (UPDM), vivant avec une déficience mentale et des troubles du comportement graves, ont toujours des difficultés à trouver une place dans les structures socio-éducatives de notre canton. Pour certaines personnes dont la santé s'est améliorée, il faudrait impérativement trouver une solution, car en restant hospitalisées leur état risque à nouveau de se péjorer.

insieme-ge continue à se mobiliser pour ces personnes.

Pour tout renseignement: www.geneve.ch/handicap/indication

Service de relève

Dès le 1er septembre 2008, le Service genevois de relève de parents de personnes handicapées, créé sous l'impulsion de trois partenaires du tissu social genevois, soit Pro Infirmis, Cerebral et insieme-Genève, sera opérationnel.

Le but de ce nouveau Service est de permettre aux familles vivant avec un enfant ou un adulte en situation de handicap à domicile de pouvoir bénéficier de temps à autre d'un moment de loisirs, de vaquer à d'autres occupations ou tout simplement de reprendre des forces.

Depuis toujours, les besoins de relève existent. Leur preuve formelle a été apportée début 2007, à travers une enquête effectuée auprès des membres de nos associations concernant la nécessité de relève à domicile pour les parents.

Concrètement, le Service conseillera les parents en fonction de leur situation. Il disposera d'une liste d'intervenants ayant une expérience dans le domaine du handicap. Ceux-ci offriront pour un coût raisonnable une présence sécurisante et stimulante à la personne handicapée durant quelques heures, une soirée ou un week-end. Une coordinatrice s'occupe de la sélection des intervenants, des contacts avec les familles et de la gestion administrative du Service.

Pour de plus amples informations vous pouvez contacter:

*Virginie Gorgerat, coordinatrice du Service de relève
au 022 343 17 20 ou consulter le site internet.*

www.servicerelevegeneve.ch (disponible dès cet automne).

Quels sont les droits de mon enfant?

Après le succès de la version allemande, Procap, association suisse des invalides, a décidé de traduire son guide destiné aux parents d'enfants handicapés, au sujet des assurances sociales. Après de nombreuses sollicitations, le voilà. «Quels sont les droits de mon enfant?» est paru en français, après que les 1500 exemplaires de la version allemande ont trouvé preneur. Rédigé par un team d'avocats, l'ouvrage de 172 pages a pour but de faciliter la vie des parents d'enfants handicapés qui recherchent des informations dans la jungle des assurances sociales. Ainsi, ce livre offre par exemple de nombreux éclaircissements sur l'Assurance invalidité - ses prestations, ses devoirs - et présente les soutiens possibles aux mineurs, que ce soit au niveau médical, scolaire ou professionnel. L'ouvrage aborde aussi la question des autres assurances auxquelles des parents peuvent avoir recours, comme l'assurance maladie, l'assurance accidents ou les caisses de pen-

sion. Le tout est complété par des explications sur les procédures et de nombreux exemples.

Le texte allemand a été traduit par des spécialistes, puis adapté aux spécificités régionales par les juristes de Procap. Il comprend aussi une liste d'adresses, de même qu'un index ad hoc.

Pour commander l'ouvrage, écrire à: Procap - Secrétariat romand - Flore 30 - Case Postale - 2500 Bienne 3 - Fax: 032 323 82 94 - procapromand@procap.ch

Cet ouvrage est également en prêt auprès du secrétariat d'insieme-Genève.

Coeurs en chocolat

Comme à l'accoutumée, nous organisons **la vente de coeurs en chocolat** dans les rues du canton de Genève au profit des personnes vivant avec une déficience mentale: cette cause est aussi la vôtre...

Alors n'oubliez pas la date du **samedi 11 octobre** et mobilisez- vous!



Sans vous rien n'est possible... alors rejoignez-nous pour vendre les coeurs en chocolat au sein même de votre lieu de travail, lors des préventes ou durant cette grande journée du samedi 11 octobre!

Si une charmante secrétaire d'insieme-ge vous appelle pour vous solliciter, ne raccrochez pas, répondez-lui avec gentillesse qu'évidemment vous êtes partant pour donner quelques heures de votre temps lors de la vente... **OU MIEUX ENCORE**, n'attendez pas ce téléphone et appelez-nous ou retournez-nous le coupon que vous allez recevoir prochainement dans votre boîte aux lettres!

Fête des séjours de vacances



Dans le cadre du 50ème anniversaire d'insieme-ge, aura lieu la fête des séjours de vacances à la colonie de Genolier, **le samedi 30 août 2008.**

De nombreuses animations seront proposées et vous pourrez découvrir une exposition photos retraçant 50 ans de séjours de vacances.

Agenda

Samedi 30 août

Fête des séjours de vacances à la colonie de Genolier

Inscription et renseignements: insieme-Genève 022 343 17 20
ou info@insieme-ge.ch

Samedi 20 et dimanche 21 septembre

Samedi: diffusion du film «insieme-Genève, 50 ans ensemble» au cinéma Bio à Carouge

Dimanche: grand thé dansant à la salle des fêtes de Carouge avec le groupe Abysse

Jeudi 25 septembre à 20h

Conférence donnée par Jean Vanier et Lytta Basset «Vivre: pourquoi?» à l'auditorium Piaget, université Dufour, Genève

Renseignements: La Corolle tél : 022 304 11 80 - 022 755 65 30
www.arche-corolle.ch - luisa.rossi@arche-corolle.ch

Lundi 29 septembre - vendredi 3 octobre

Préventes des coeurs en chocolat au sein des organismes internationaux, des écoles et des milieux privés du canton

Samedi 11 octobre

Vente de coeurs en chocolat dans les rues de Genève

Impressum

Feuille d'infos insiême-Genève n°10

Tirage: 1'800 exemplaires

Parution trimestrielle

Exemplaire gratuit sur demande

Editeur: insiême-Genève

Rédactrice responsable:

Anne-Michèle Stupf

Comité de rédaction:

Bérenghère Delfolie

Laurie Jossierand

Céline Laidevant

Anne-Michèle Stupf

Imprimerie: SRO-Kundig

Prochaine parution: sept. 2008

Cotisations pour 2008

Membres parents et amis: chf 60.-

Membres soutien: chf 30.-

CCP: 12-12895-9

